



Répertoire pour l'orientation d'un jeune suicidaire (0-17 ans)

- à destination des professionnels -

Province du Brabant wallon

Un pass dans l'impasse asbl
Centre de référence de prévention du suicide
182, chaussée de Waterloo – 5002 Saint-Servais
Tél. : 081/777.878 – www.info-suicide.be



AViQ

Agence pour une Vie de Qualité
Familles Santé Handicap



Avant-propos

Dans le cadre de la mission de concertation transrégionale et transectorielle, le Centre de référence de prévention du suicide a convié plusieurs prestataires à prendre part à une réflexion sur l'offre de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant en Wallonie.

Lors de ces rencontres, une liste d'éléments qui déterminent l'orientation du jeune en détresse au sein du réseau a été élaborée. Ces éléments sont repris sous forme d'items au sein d'un [tableau récapitulatif](#) de l'offre de prise en charge. Le tableau permet de visualiser et sélectionner différents services en fonction des modalités de prise en charge souhaitées.

Les structures ayant pris part à ce projet sont des services spécifiques concernant la thématique du suicide ainsi que des services généralistes qui sont susceptibles de prendre en charge un jeune suicidaire ou suicidant. Les informations détaillées sont compilées dans une [fiche d'identité](#). Une abréviation est attribuée à chaque structure afin de la placer dans le tableau de l'offre de prise en charge. Chacune de ces abréviations renvoie à la fiche d'identité complète du service en question.

Pour signaler une modification des données, l'équipe est disponible par téléphone au 081/77.78.78 ou par courriel à l'adresse contact@info-suicide.be.

Le [lexique](#) précise les termes utilisés pour rendre compte de l'offre de soins. Certains critères, néanmoins essentiels, ne sont pas visibles dans ce tableau tels que l'expérience, la connaissance et les collaborations antérieures entre les professionnels.

La diffusion de ces données ne nourrit nullement l'ambition de définir quelle orientation est la plus judicieuse parmi les structures existantes. Il est aussi important de préciser que la mission du Centre de référence de prévention du suicide n'est en aucun cas d'évaluer le travail fourni par les structures.

L'équipe du Centre de référence de prévention du suicide remercie tous les professionnels qui ont collaboré à l'élaboration de ce document.

Table des matières

Avant-propos	2
L'offre de prise en charge pour un jeune suicidaire ou suicidant en un clic.....	4
Tableau récapitulatif des structures susceptibles de prendre en charge un jeune suicidaire ou suicidant	5
Fiches d'identité des structures susceptibles de prendre en charge un jeune suicidaire ou suicidant	6
1. Centre spécifique dédié à la prévention du suicide (CPS).....	7
1.1. ASBL Un pass dans l'impasse – réseau Solidaris - Centre de prévention du suicide et d'accompagnement (CPS1).....	7
2. Service de santé mentale (SSM).....	8
2.1. Service de santé mentale « Entre Mots » (SSM1).....	8
2.2. Service provincial de santé mentale de Jodoigne (SSM2)	9
2.3. Centre de guidance de Louvain-la-Neuve (SSM3)	10
2.4. Service de santé mentale du CPAS de Nivelles (SSM4).....	11
2.5. Service provinciale de santé mentale de Nivelles (SSM5)	12
2.6. Service de santé mentale « Le Safrans » (SSM6).....	13
2.7. Service provincial de santé mentale de Tubize (SSM7)	14
2.8. Service de santé mentale de Wavre (SSM8).....	15
2.9. Service d'aide aux étudiants de l'Université Catholique de Louvain (SSM9).....	17
3. Hôpital général (HG)	18
3.1. Centre hospitalier interrégional Edith Cavell : Site de Braine l'Alleud-Waterloo (HG1).....	18
3.2. Centres hospitaliers Jolimont : Hôpitaux de Nivelles et de Tubize (HG2)	19
3.3. Clinique Saint-Pierre (HG3)	20
4. Hôpital psychiatrique (HP).....	21
4.1. Centre hospitalier « Le Domaine-ULB-Erasme » (HP1)	21
4.2. Clinique de la Forêt de Soignes (HP2)	22
4.3. La Petite Maison (HP3)	23
5. Médecin généraliste (M).....	25
5.1. Médecin généraliste (M)	25
6. Equipe mobile (EM).....	26
6.1. Equipe mobile de soins assertifs EMoSA (EM1)	26
6.2. Equipe mobile de la Fédération Wallonie-Bruxelles (EM3)	28
7. Soins psychiatriques à domicile (SPAD).....	30
7.1. Equipe mobile pédopsychiatrique « Le Domaine » (SPAD1)	30
7.2. Service de soins psychiatriques à domicile « Entre Mots » (SPAD2)	31
8. Centre de planning familial (PF).....	32
8.1. Planning Familial (PF1).....	32
9. Services de l'aide à la jeunesse (SAJ).....	33
9.1. Service de l'aide à la jeunesse de Nivelles (SAJ1).....	33
10. Service de protection judiciaire (SPJ)	34
10.1. Service de protection judiciaire de Nivelles (SPJ1)	34
11. Association d'usagers (AU).....	35
11.1. Psytoyens (AU1)	35
12. Associations des familles (AF)	36
12.1. Similes (AF1).....	36
13. Ligne d'écoute (LE)	38
13.1. Ligne d'écoute Ecoute enfants – 103 (LE1).....	38
14. Centre Psycho-Médico-Social (PMS).....	39
14.1. Centre Psycho-Médico-Social (PMS1)	39
15. Service de Promotion de la Santé à l'Ecole (PSE)	40
15.1. Service de Promotion de la santé à l'Ecole (PSE 1).....	40
16. Service d'Actions en Milieu Ouvert (AMO).....	41
16.1. Service d'Actions en Milieu Ouvert (AMO1)	41
17. Service jeunesse (SJ)	42
17.1. ASBL L'Entre-Temps (SJ1).....	42
Lexique	44

L'offre de prise en charge pour un jeune suicidaire ou suicidant en un clic

Le [tableau](#) représente l'offre de prise en charge en province du Brabant wallon en fonction de critères tels que :

- le délai entre la demande et la prise en charge (immédiat via un service de garde 24h/24 et 7j/7, dans les 72 heures ou au-delà de 72 heures, voire programmée) ;
- le mode de prise en charge (ambulatoire, résidentiel ou mobile et/ou à domicile) ;
- le type de prise en charge (psycho-sociale, psychologique, sociale, en médecine générale, psychiatrique, en urgences générales ou psychiatriques, en hospitalisation de jour).

Une abréviation et un numéro sont attribués à chaque service en fonction du type de structure. Le lien renvoie à la [fiche d'identité](#) correspondante.

Les items repris dans ce tableau et dans les fiches d'identité sont définis dans le [lexique](#).

Tableau récapitulatif des structures susceptibles de prendre en charge un jeune suicidaire ou suicidant¹

Mode	Type	Enfant (0-11 ans)			Adolescent (12-17 ans)		
		⌚	⌚⌚	⌚⌚⌚	⌚	⌚⌚	⌚⌚⌚
Ambulatoire	Psycho-sociale		SAJ1/SPJ1/AF1	HP1/PF/PMS1/PSE1/AMO1/SJ1		SAJ1/SPJ1/AF1	HP1//PF/PMS1/PSE1/AMO1/SJ1
	Psychologique		CPS1/ SPJ1	SSM1/SSM2/SSM3/SSM4/SSM5/SSM6/SSM7/SSM8/HG1/HG3/HP1/PF/SJ1		CPS1/SPJ1	SSM1/SSM2/SSM3/SSM4/SSM5/SSM6/SSM7/SSM8/SSM9/HG1/HG3/HP1/PF/SJ1
	Sociale		CPS1/SPJ1	SSM1/SSM2/SSM3/SSM4/SSM5/SSM6/SSM7/SSM8/PF		CPS1/SPJ1	SSM1/SSM2/SSM3/SSM4/SSM5/SSM6/SSM7/SSM8/SSM9/PF
	Médecine générale	M			M		
	Psychiatrique	HP3 (de 0 à 20 ans)		SSM1/SSM2/SSM3/SSM4/SSM5/SSM6/SSM7/SSM8/HG1/HG2/HG3/HP1	HP3 (de 0 à 20 ans)		SSM1/SSM2/SSM3/SSM4/SSM5/SSM6/SSM7/SSM8/HG1/HG2/HG3/HP1/HP2
Mobile et/ou à domicile	Psycho-sociale		EM2/EM3 /SAJ1/SPJ1	EM1/SPAD1/SPAD2/AMO1/SJ1		EM2/EM3 /SAJ1/SPJ1	EM1/SPAD1/SPAD2/AMO1/SJ1
	Psychologique		EM2/SPJ1	SSM6 (de 0 à 3 ans)/ EM1/ SPAD1/SJ1		EM2/SPJ1	EM1/SPAD1/SJ1
	Sociale		EM2/SPJ1	EM1/SPAD1		EM2/SPJ1	EM1/SPAD1
	Médecine générale	M			M		
	Psychiatrique		EM2	SSM6 (de 0 à 3 ans)/ EM1		EM2	EM1
Résidentiel	Psychiatrique			HG2/HG3/HP1/HP3 (de 0 à 20 ans)			HG2/HG3/HP1/HP2/HP3 (de 0 à 20 ans)
	Psychologique			HP1			HP1
	Psychiatrie de liaison		HG1			HG1	
	Urgences générales	HG1/ HG2			HG1/ HG2		
	Urgences psychiatriques	HG3			HG3		
	Hospitalisation de jour						
Téléphonique (écoute active)		AU1/AF1/LE1			AU1/AF1/LE1		

¹ Légende

Délais entre la demande et la prise en charge : ⌚ = Immédiat (service de garde 24h/24 et 7j/7) | ⌚⌚ = < 72 h | ⌚⌚⌚ = > 72h et/ou programmée

CPS = Centre spécifique dédié à la prévention du suicide | SSM = Service de santé mentale | HG = Hôpital général | HP = Hôpital psychiatrique | M = Médecin généraliste | EM = Equipe mobile | SPAD = Soins psychiatriques à domicile | PF = Planning familial | SAJ = Service d'aide à la jeunesse | SPJ = Service de protection judiciaire | AU = Association d'usagers | AF = Association des familles | LE = Ligne d'écoute | PMS = Centre Psycho-Médico-Sociaux | PSE = Service de Promotion de la Santé à l'Ecole | AMO = Service d'Aide en Milieu Ouvert | SJ = Service jeunesse

Fiches d'identité des structures susceptibles de prendre en charge un jeune suicidaire ou suicidant

Les informations détaillées des structures reprises dans le tableau récapitulatif sont compilées dans des fiches d'identité. Elles sont classées selon le type de structures :

- Centre spécifique dédié à la prévention du suicide (**CPS**) ;
- Service de santé mentale (**SSM**) ;
- Hôpital général (**HG**) ;
- Hôpital psychiatrique (**HP**) ;
- Médecin généraliste (**M**) ;
- Equipe mobile (**EM**) ;
- Soins psychiatriques à domicile (**SPAD**) ;
- Planning familial (**PF**) ;
- Service de l'aide à la jeunesse (**SAJ**) ;
- Service de protection judiciaire (**SPJ**) ;
- Association d'usagers (**AU**) ;
- Association des familles (**AF**) ;
- Ligne d'écoute (**LE**) ;
- Centre Psycho-Médico-Sociaux (**PMS**) ;
- Service de Promotion de la Santé à l'Ecole (**PSE**) ;
- Service d'Aide en Milieu Ouvert (**AMO**) ;
- Service jeunesse (**SJ**).

1. Centre spécifique dédié à la prévention du suicide (CPS)

1.1. ASBL Un pass dans l'impasse – réseau Solidaris - Centre de prévention du suicide et d'accompagnement (CPS1)

Coordonnées

Adresse : Siège social : Chaussée de Waterloo, 182 - 5002 SAINT-SERVAIS
Antenne de Wavre : Rue des Fontaines, 44 - 1300 WAVRE
N° de téléphone : 081/777.150 (un seul numéro en Wallonie)
N° de fax : 081/777.159
E-mail : info@lesuicide.be
Site Internet : www.lesuicide.be

Directeur / Responsable

Nom : THIRION Thomas
Fonction : Responsable Administratif et Opérationnel
N° de téléphone : 081/777.152
N° de GSM : 0495/99.13.38
E-mail : Thomas.Thirion@solidaris.be

Nom : RINGLET Florence
Fonction : Directrice Thérapeutique
N° de téléphone : 081/777.154
N° de GSM : 0495/88.65.78
E-mail : Florence.Ringlet@solidaris.be

Personne de contact

Fonction : Secrétariat
N° de téléphone : 081/777.150
E-mail : info@lesuicide.be

Missions

- Suivi psychologique de personnes suicidaires et/ou suicidantes
- Consultations sociales
- Accompagnement du deuil après un suicide
- Soutien des proches de personnes suicidaires et/ou suicidantes

Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h

Tarifs /honoraires

- Entretien individuel : 10 €
- Entretien conjugal et familial : 15 €
- Consultation sociale : gratuit

Types d'intervenant

- Accueillant
- Assistant social
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Limité : désamorçage de la crise suicidaire	Dans les 72 h	Tout public
	Sociale	Limité		

2. Service de santé mentale (SSM)

2.1. Service de santé mentale « Entre Mots » (SSM1)

Coordonnées

Adresse : Rue des Fusillés, 18-20 – 1340 OTTIGNIES
N° de téléphone : 010/43.50.10
E-mail : entremots@CSPO.be

Directeur / Responsable

Nom : VAN TICHELEN Benoît
Fonction : Coordinateur
E-mail : benoit.vantichelen@cspo.be

Missions

Les missions du service de santé mentale sont les suivantes (art. 540 du Code (IMG/pdf/codessm.pdf) wallon de l'action sociale et de la santé) :

- L'accueil de la demande relative aux difficultés psychiques ou psychologiques ;
- L'organisation d'une réponse, selon les ressources disponibles et les particularités de la demande, en posant un diagnostic et en instaurant un traitement, selon les situations psychiatrique, psychothérapeutique ou psychosocial ;
- L'organisation accessoirement des activités au bénéfice d'autres professionnels en vue d'améliorer la qualité de leurs prestations, sous la forme d'information, de supervision ou de formation, et la réalisation d'expertises, liées à leurs activités de dispensation des soins.

Jours et heures d'ouverture

- De 08h30 à 19h du lundi au vendredi
- Le secrétariat est ouvert de 08h30 à 12h30 et une permanence est organisée du lundi au vendredi de 14h30 à 17h au n° 010/43.50.18

Types d'intervenant

- Accueillant
- Assistant social
- Psychiatre
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Sociale			
	Psychiatrique			

2.2. Service provincial de santé mentale de Jodoigne (SSM2)

Coordonnées

Adresse : Chaussée de Tirlemont, 89 - 1370 JODOIGNE
N° de téléphone : 010/81.31.01
Site Internet : ssm.jodoigne@brabantwallon.be

Directeur / Responsable

Nom : HERENT Brigitte
Fonction : Directrice
E-mail : brigitte.herent@brabantwallon.be

Missions

Les missions du service de santé mentale sont les suivantes (art. 540 du Code (IMG/pdf/codessm.pdf) wallon de l'action sociale et de la santé) :

- L'accueil de la demande relative aux difficultés psychiques ou psychologiques ;
- L'organisation d'une réponse, selon les ressources disponibles et les particularités de la demande, en posant un diagnostic et en instaurant un traitement, selon les situations psychiatrique, psychothérapeutique ou psychosocial ;
- L'organisation accessoirement des activités au bénéfice d'autres professionnels en vue d'améliorer la qualité de leurs prestations, sous la forme d'information, de supervision ou de formation, et la réalisation d'expertises, liées à leurs activités de dispensation des soins.

Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi, de 08h à 18h

Types d'intervenant

- Accueillant
- Assistant social
- Pédopsychiatre
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Sociale			
	Psychiatrique			

2.3. Centre de guidance de Louvain-la-Neuve (SSM3)

Coordonnées

Adresse : Grand-Place, 43 – 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE
N° de téléphone : 010/47.44.08
E-mail : centre-de-guidance-lln@uclouvain.be

Directeur / Responsable

Nom : NEUVILLE Sandrine
Fonction : Directrice administrative

Personne de contact

Nom : PONSAR Agnès
Fonction : Assistante sociale
E-mail : agnes.ponsar@apsyucl.be

Missions

Les missions du service de santé mentale sont les suivantes (art. 540 du Code (IMG/pdf/codessm.pdf) wallon de l'action sociale et de la santé) :

- L'accueil de la demande relative aux difficultés psychiques ou psychologiques ;
- L'organisation d'une réponse, selon les ressources disponibles et les particularités de la demande, en posant un diagnostic et en instaurant un traitement, selon les situations psychiatrique, psychothérapeutique ou psychosocial ;
- L'organisation accessoirement des activités au bénéfice d'autres professionnels en vue d'améliorer la qualité de leurs prestations, sous la forme d'information, de supervision ou de formation, et la réalisation d'expertises, liées à leurs activités de dispensation des soins.
- Le centre de guidance a développé une mission spécifique pour la prise en charge **des enfants et des adolescents** ainsi que pour les personnes âgées (SAMRAVI).

Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi, de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Types d'intervenant

- Accueillant
- Assistant social
- Pédopsychiatre
- Psychiatre
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Sociale			
	Psychiatrique			

2.4. Service de santé mentale du CPAS de Nivelles (SSM4)

Coordonnées

Adresse : Rue Samiette, 70 – 1400 NIVELLES
N° de téléphone : 067/28.11.50
N° de fax : 067/28.11.63

Directeur / Responsable

Nom : DE SUTTER Bernadette
Fonction : Directrice administrative
E-mail : bernadette.desutter@cpas-nivelles.be

Personne de contact

Nom : COLLET Sandrine
Fonction : Assistante sociale
E-mail : sandrine.collet@cpas-nivelles.be

Missions

Les missions du service de santé mentale sont les suivantes (art. 540 du Code (IMG/pdf/codessm.pdf) wallon de l'action sociale et de la santé) :

- L'accueil de la demande relative aux difficultés psychiques ou psychologiques ;
- L'organisation d'une réponse, selon les ressources disponibles et les particularités de la demande, en posant un diagnostic et en instaurant un traitement, selon les situations psychiatrique, psychothérapeutique ou psychosocial ;
- L'organisation accessoirement des activités au bénéfice d'autres professionnels en vue d'améliorer la qualité de leurs prestations, sous la forme d'information, de supervision ou de formation, et la réalisation d'expertises, liées à leurs activités de dispensation des soins.

Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h à 18h

Types d'intervenant

- Accueillant
- Assistant social
- Pédopsychiatre
- Psychiatre
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Sociale			
	Psychiatrique			

2.5. Service provinciale de santé mentale de Nivelles (SSM5)

Coordonnées

Adresse : Chaussée de Bruxelles, 55 - 1400 NIVELLES
N° de téléphone : 067/21.97.51
N° de fax : 067/21.98.26
E-mail : ssm.nivelles@brabantwallon.be

Directeur / Responsable

Nom : HERENT Brigitte
Fonction : Directrice administrative
E-mail : brigitte.herent@brabantwallon.be

Missions

Les missions du service de santé mentale sont les suivantes (art. 540 du Code (IMG/pdf/codessm.pdf) wallon de l'action sociale et de la santé) :

- L'accueil de la demande relative aux difficultés psychiques ou psychologiques ;
- L'organisation d'une réponse, selon les ressources disponibles et les particularités de la demande, en posant un diagnostic et en instaurant un traitement, selon les situations psychiatrique, psychothérapeutique ou psychosocial ;
- L'organisation accessoirement des activités au bénéfice d'autres professionnels en vue d'améliorer la qualité de leurs prestations, sous la forme d'information, de supervision ou de formation, et la réalisation d'expertises, liées à leurs activités de dispensation des soins.

Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h

Tarifs /honoraires

Prix maximum : 16,04 euros pour une consultation médicale, 11 euros pour une consultation non médicale. En aucun cas, l'aspect financier ne doit constituer un obstacle à la consultation. En concertation avec le thérapeute, la gratuité des soins peut être envisagée.

Types d'intervenant

- Accueillant
- Assistant social
- Pédo-psychiatre
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Sociale			
	Psychiatrique			

2.6. Service de santé mentale « Le Safrans » (SSM6)

Coordonnées

Adresse : Rue Jules Hans, 43 - 1420 BRAINE-L'ALLEUD
N° de téléphone : 02/384.68.46
E-mail : secretariat@ssmsafrans1420.be

Directeur / Responsable

Nom : GERARD Françoise
Fonction : Directrice administrative

Missions

Les missions du service de santé mentale sont les suivantes (art. 540 du Code (IMG/pdf/codessm.pdf) wallon de l'action sociale et de la santé) :

- L'accueil de la demande relative aux difficultés psychiques ou psychologiques ;
- L'organisation d'une réponse, selon les ressources disponibles et les particularités de la demande, en posant un diagnostic et en instaurant un traitement, selon les situations psychiatrique, psychothérapeutique ou psychosocial ;
- L'organisation accessoirement des activités au bénéfice d'autres professionnels en vue d'améliorer la qualité de leurs prestations, sous la forme d'information, de supervision ou de formation, et la réalisation d'expertises, liées à leurs activités de dispensation des soins.
- Le SSM a développé une mission **spécifique pour la prise en charge des enfants et des adolescents** ainsi que des interventions cliniques à partir du lieu de vie de **jeunes enfants (0 à 3 ans) : Le Gerseau**

Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 09h à 13h et de 14h à 17h

Types d'intervenant

- Accueillant
- Assistant social
- Pédopsychiatre
- Psychiatre
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Sociale			
	Psychiatrique			
Mobile et/ou à domicile « Le Gerseau »	Psychologique	Limité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	De 0 à 3 ans
	Psychiatrique			

2.7. Service provincial de santé mentale de Tubize (SSM7)

Coordonnées

Adresse : Rue du Château, 42 - 1480 CLABECQ
N° de téléphone : 02/390.06.37
N° de fax : 02/390.05.39
E-mail : ssm.tubize@brabantwallon.be

Directeur / Responsable

Nom : HERENT Brigitte
Fonction : Directrice administrative
E-mail : brigitte.herent@brabantwallon.be

Missions

Les missions du service de santé mentale sont les suivantes (art. 540 du Code (IMG/pdf/codessm.pdf) wallon de l'action sociale et de la santé) :

- L'accueil de la demande relative aux difficultés psychiques ou psychologiques ;
- L'organisation d'une réponse, selon les ressources disponibles et les particularités de la demande, en posant un diagnostic et en instaurant un traitement, selon les situations psychiatrique, psychothérapeutique ou psychosocial ;
- L'organisation accessoirement des activités au bénéfice d'autres professionnels en vue d'améliorer la qualité de leurs prestations, sous la forme d'information, de supervision ou de formation, et la réalisation d'expertises, liées à leurs activités de dispensation des soins.

Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h

Tarifs /honoraires

Il s'agit de prix maximum : 16,04 euros pour une consultation médicale, 11 euros pour une consultation non médicale. En aucun cas, l'aspect financier ne doit constituer un obstacle à la consultation. En concertation avec le thérapeute, la gratuité des soins peut être envisagée.

Types d'intervenant

- Accueillant
- Assistant social
- Pédo-psychiatre
- Psychiatre
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Sociale			
	Psychiatrique			

2.8. Service de santé mentale de Wavre (SSM8)

Coordonnées

Adresse : Avenue du Belloy, 45 – 1300 WAVRE
N° de téléphone : 010/22.54.03
N° de fax : 010/24.37.48
E-mail : ssm.wavre@skynet.be
Site Internet : <http://info.ssmwavre.be>

Directeur / Responsable

Nom : THEYS Dominique
Fonction : Directeur administratif
E-mail : d.theys.ssmw@skynet.be

Personne de contact

Nom : MARCHAND Marie et MERTEN Elise
Fonction : Agents de liaison
N° de GSM : 0489/89.67.76 ou 0489/89.67.73

Missions

Les missions du service de santé mentale sont les suivantes (art. 540 du Code (IMG/pdf/codessm.pdf) wallon de l'action sociale et de la santé) :

- L'accueil de la demande relative aux difficultés psychiques ou psychologiques ;
- L'organisation d'une réponse, selon les ressources disponibles et les particularités de la demande, en posant un diagnostic et en instaurant un traitement, selon les situations psychiatrique, psychothérapeutique ou psychosocial ;
- L'organisation accessoirement des activités au bénéfice d'autres professionnels en vue d'améliorer la qualité de leurs prestations, sous la forme d'information, de supervision ou de formation, et la réalisation d'expertises, liées à leurs activités de dispensation des soins.
- Le SSM a développé une initiative pour la prise en charge spécifique des auteurs d'infractions à caractère sexuel et usagers de drogues.

Jours et heures d'ouverture

Tous les jours de la semaine de 9h à 17h

Tarifs /honoraires

11€ par personne ou ticket modérateur pour les médecins

Types d'intervenant

- Accueillant
- Assistant en psychologie
- Assistant social
- Formateur
- Psychiatre
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Sociale			
	Psychiatrique			

Commentaire

L'accueil peut se faire immédiatement au travers de deux ou trois consultations de crise au sein de la permanence, mais la prise en charge au long cours demandera un délai variant de deux semaines à un mois selon le degré d'urgence et le type de prise en charge proposée.

2.9. Service d'aide aux étudiants de l'Université Catholique de Louvain (SSM9)

Coordonnées

Adresse : Rue des wallons, 10 – 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE
N° de téléphone : 010/47.20.02
E-mail : info-aide@uclouvain.be
Site Internet : www.uclouvain.be/aide

Directeur / Responsable

Nom : VANDERSTICHELEN Florence
Fonction : Directrice

Personne de contact

Nom : NAMUROIS Anne-Sophie
Fonction : Psychologue
E-mail : anne-sophie.namurois@uclouvain.be

Missions

Le service d'aide, et plus particulièrement l'équipe des psychologues, reçoivent individuellement les étudiants de l'Université Catholique de Louvain qui en formulent la demande. Les questions qui peuvent y être abordées et traitées concernent tant l'orientation ou les études que des difficultés familiales ou relationnelles.

Jours et heures d'ouverture

Du lundi au jeudi de 9h à 17h et le vendredi de 9h à 16h.

Tarifs /honoraires

10 euros par entretien

Types d'intervenant

- Accueillant
- Assistant social
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Etudiants de l'UCL
	Sociale			

3. Hôpital général (HG)

3.1. Centre hospitalier interrégional Edith Cavell : Site de Braine l'Alleud-Waterloo (HG1)

Coordonnées

Adresse : Rue Wayez, 35 à 1420 BRAINE-L'ALLEUD
N° de téléphone : 02/434.91.11
Site Internet : www.chirec.be

Directeur / Responsable

Nom : Dr LIGNIAN Hervé
Fonction : Médecin Chef de Site
N° de téléphone : 02/434.94.07 (secrétariat)
E-mail : dirmed.hbw@chirec.be

Nom : Dr EL HADDAD Philippe
Fonction : Directeur Général Médical
E-mail : dgm@chirec.be

Nom : LEFEBURE Bruno
Fonction : Directeur Général Administratif et Financier
E-mail : dgaf@chirec.be

Missions

Accueil via le service des urgences en vue de redirection vers une structure appropriée.

Jours et heures d'ouverture

24h/24 et 7j/7

Types d'intervenant

- Assistant social
- Infirmier
- Psychiatre
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Limité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Psychiatrique			
Hospitalière en hôpital général	Psychiatrie de liaison		Dans les 72 heures	
	Urgences générales	Intervention immédiate (service de garde 24h/24 – 7j/7)		

3.2. Centres hospitaliers Jolimont : Hôpitaux de Nivelles et de Tubize (HG2)

Coordonnées

Adresse : Site de Tubize : Avenue de Scandiano, 8 - 1480 TUBIZE
Site de Nivelles : Rue Samiette, 70 – 1400 NIVELLES
N° de téléphone : Site de Tubize : 02/391.01.30
Site de Nivelles : 067/88.52.11
Site Internet : www.jolimont.be

Directeur / Responsable

Nom : GRAUX Pascal
Fonction : Directeur Général
E-mail : pascal.graux@jolimont.be

Nom : JAUMOTTE Carine
Fonction : Médecin chef
E-mail : carine.jaumotte@jolimont.be

Nom : BERTRAND Thierry
Fonction : Directeur Médical adjoint
E-mail : tierry.bertrand@jolimont.be

Jours et heures d'ouverture

24h/24 et 7j/7

Types d'intervenant

- Assistant social
- Infirmier
- Psychiatre
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychiatrique	Limité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public : Site Tubize De 0 ans à 18 ans : Site de Nivelles
Hospitalière en hôpital général	Psychiatrique		Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Urgences générales		Intervention immédiate (service de garde 24h/24 – 7j/7)	

3.3. Clinique Saint-Pierre (HG3)

Coordonnées

Adresse : Avenue Reine Fabiola, 9 - 1340 OTTIGNIES
N° de téléphone : 010/43.72.63
Site Internet : www.cspo.be

Personne de contact

Nom : GILLAIN Benoît
Fonction : Chef du service de psychiatrie
N° de téléphone : 010/43.72.63
E-mail : secretariat@psysaintpierre.be

Jours et heures d'ouverture

24h/24 et 7j/7

Types d'intervenant

- Assistant social
- Infirmier
- Psychiatre
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Limité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Psychiatrique		Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	
Hospitalière en hôpital général	Psychiatrique		Intervention immédiate (service de garde 24h/24 – 7j/7)	
	Urgences psychiatriques			

4. Hôpital psychiatrique (HP)

4.1. Centre hospitalier « Le Domaine-ULB-Erasme » (HP1)

Coordonnées

Adresse : Chemin Jean Lanneau, 39 - 1420 BRAINE-L'ALLEUD
N° de téléphone : 02/386.09.00
N° de fax : 02/384.31.68
E-mail : info@domaine-ulb.be
Site internet : www.domaine-ulb.be

Directeur / Responsable

Nom : BAQUET Nicolas
Fonction : Directeur Général
N° de téléphone : 02/386.09.69
E-mail : nicolas.baquet@domaine-ulb.be

Personne de contact

Nom : GUERRIAT Charlotte
Fonction : Assistante de direction
N° de téléphone : 02/386.09.21
E-mail : charlotte.guerriat@domaine-ulb.be

Jours et heures d'ouverture

24h/24 et 7j/7

Types d'intervenant

- Assistant social
- Educateur
- Infirmier
- Pédopsychiatre
- Psychiatre
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psycho-sociale	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Psychologique	Limité		
	Psychiatrique	Illimité		
Hospitalière en hôpital psychiatrique	Psychiatrique	Limité		
	Psychologique	Limité		

4.2. Clinique de la Forêt de Soignes (HP2)

Coordonnées

Adresse : Chemin du Sanatorium 1 – 1310 La Hulpe
N° de téléphone : 02/352.61.11
N° de fax : 02/352.63.54
Site Internet : www.silva-medical.be

Directeur / Responsable

Nom : FETU Laurence
Fonction : Directrice Générale
E-mail : laurence.fetu@silva-medical.be

Nom : SCHEPENS Pierre
Fonction : Médecin - Chef de service
E-mail : pierre.schepens@silva-medical.be

Missions

L'accompagnement et les soins proposés au sein de la Clinique de la Forêt de Soignes résultent d'un travail coordonné par l'équipe pluridisciplinaire. Un suivi médico-psychiatrique et infirmier ainsi que la prise en compte des aspects psychologiques et sociaux ont pour but d'aider le patient à retrouver un maximum d'autonomie et un « mieux-être » au quotidien. La clinique de la Forêt de Soignes n'accueille donc pas les patients en urgence.

Jours et heures d'ouverture

- Service des admissions 8h30 – 16h du lundi au vendredi

Types d'intervenant

- Assistant social
- Psychiatre
- Criminologue
- Educateur
- Infirmier
- Médecin généraliste
- Psychologue
- Ergothérapeute
- Accueillant

Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Hospitalière en hôpital psychiatrique	Psychiatrique	Limité	Intervention dans les 72 heures	De 18 à 77 ans
	Psychologique			
	Hôpital de jour			
	Addiction			

Services à destination des professionnels

- Formation à destination des professionnels
- Coordination de professionnels autour d'un usager

4.3. La Petite Maison (HP3)

Coordonnées

Adresse : Rue des Acacias, 8 - 1450 CHASTRE
N° de téléphone : 010/65.39.50
N° de fax : 010/65.39.70
E-mail : lapetitemaison-chastre@acis-group.org

Directeur / Responsable

Nom : CHAMBEAU Evelyne
Fonction : Directeur Général
E-mail : evelyne.chambeau@acis-group.org

Nom : LEBRUN Thierry
Fonction : Directeur Médical

Personne de contact pour la procédure d'admission à l'hôpital de jour

Nom : VANGEEL Jacques
Fonction : Assistant social
N° de téléphone : 010/65.39.60
E-mail :

Missions

L'hôpital comporte 5 unités :

- Les GENÈTS : pour un public d'enfants accueillis qui souffrent de pathologies et de troubles du comportement associés. Il s'agit le plus souvent de situations d'autisme, de psychose ou de névrose grave.
- La TOULINE : L'unité la Touline accueille **des enfants en âge de scolarité primaire (de 5 à 10 ans)** qui ont reçu un diagnostic psychiatrique : autisme, psychose avec ou sans déficit associé, trouble de l'attachement, névrose grave, trouble envahissant du développement. Procédure d'admission sur base d'une indication posée par un psychiatre, pédopsychiatre ou neuropédiatre.
- La MOSAÏQUE : L'unité La Mosaïque s'adresse principalement à des jeunes du deuxième et troisième cycle de scolarité primaire ou du début de scolarité secondaire (**8-14 ans au moment de l'admission**) présentant d'importants troubles des sphères relationnelles et comportementales.
- Le C.H.A. : Le Centre Hospitalier pour Adolescents accueille des **adolescents de 12 à 18 ans** présentant, à travers une symptomatologie variée (de type psychotique ou névrotique) un état de grande souffrance psychique entravant gravement leurs liens aux autres et au monde.
- La JETEE : La Jetée accueille des adolescents (garçons et filles) âgés de **12 à 18 ans**, souffrant de troubles psychiques.

Jours et heures d'ouverture

24h/24 et 7j/7

Tarifs /honoraires

Quote-part patient (hôpital)

Types d'intervenant

- Assistant social
- Educateur
- Infirmier
- Pédopsychiatre
- Psychiatre
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychiatrique	Limité	Intervention immédiate (service de garde 24h/24 – 7j/7)	De 5 à 20 ans
Hospitalière en hôpital psychiatrique	Psychiatrique	Limité (variable)	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	
Hôpital de Jour	Psychiatrique	Limité : du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30 + fermeture durant les jours fériés et les congés scolaires (sauf 4 semaines durant les mois d'été)	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	De 5 à 10 ans

Commentaires

Demande d'admission : rédigée par un médecin spécialiste en psychiatrie ou en neuropsychiatrie ou en pédiatrie et neurologie pédiatrique ou en pédiatrie et réadaptation pour handicapés psychiques, extérieur à La Petite Maison ACIS. La demande est traitée en réunion de préadmission et peut déboucher sur un processus de consultation. Pas de prise en charge urgente.

5. Médecin généraliste (M)

5.1. Médecin généraliste (M)

Il s'agit, dans la mesure du possible, du médecin traitant de l'utilisateur. Si celui-ci n'est pas disponible, une orientation vers la garde de médecine générale est possible.

Coordonnées (selon le site internet <http://portailbw.be/numeros-liens-utiles/sante.html>)

- **Beauvechain** : 010/84.05.55
- **Braine-l'Alleud** : 02/354.47.00 (en semaine de 19h à 8h du matin et le we du samedi 8h au lundi 8h)
- **Braine-le-Château** : 02/366.20.53 (en semaine de 19h à 8h du matin et le we du samedi 8h au lundi 8h)
- **Chastre** : 010/65.01.50 (en semaine de 19h à 7h du matin et le we du samedi 8h au lundi 8h)
- **Chaumont-Gistoux** : 010/68.16.68 (en semaine de 19h à 7h du matin et le we du vendredi 19h au lundi 8h)
- **Court-Saint-Etienne** : 010/40.16.70 (le we du samedi 8h au lundi 8h et les jours fériés de la veille 20h au lendemain 8h)
- **Genappe** : www.genappe.be/urgences/gardes
- **Grez-Doiceau** : 010/84.05.55
- **Hélécine** : 019/63.50.55 (en semaine, we et jours fériés de 19h à 8h)
- **Incourt** : 010/88.80.16 (en semaine, we et jours fériés)
- **Ittre** : 065/31.20.00
- **Jodoigne** : 010/45.30.30 (en semaine de 19h à 8h et le we du samedi 8h au lundi 8h)
- **La Hulpe** : 02/653.20.40 (en semaine de 19h à 8h du matin et le we du samedi 8h au lundi 8h)
- **Lasne** : 02/653.20.40 (en semaine de 19h à 8h du matin et le we du samedi 8h au lundi 8h)
- **Louvain-la-Neuve** : 010/45.20.20 (en semaine de 19h à 8h du matin, le we du samedi 8h au lundi 8h)
- **Mont-Saint-Guibert** : 010/65.01.50 (en semaine de 19h à 7h du matin et le we du samedi 8h au lundi 8h)
- **Nivelles** : 067/21.97.94
- **Orp-Jauche** : 019/63.50.55 (en semaine, we et jours fériés de 19h à 8h)
- **Ottignies** : 010/40.16.70 (le we du samedi 8h au lundi 8h, la semaine et les jours fériés de la veille 20h au lendemain 8h)
- **Perwez** : 081/65.58.65
- **Ramillies** : 019/63.50.55 (en semaine, we et jours fériés de 19h à 8h)
- **Rebecq** : 065/31.20.00
- **Rixensart** : 02/653.20.40 (en semaine de 19h à 8h du matin et le we du samedi 8h au lundi 8h)
- **Tubize** : 065/31.20.00
- **Villers-la-Ville** : 071/87.98.29
- **Walhain** : 010/65.01.50 (en semaine de 19h à 7h du matin et le we du samedi 8h au lundi 8h)
- **Waterloo** : 02/354.47.00 (en semaine de 19h à 8h du matin et le we du samedi 8h au lundi 8h)
- **Wavre** : 010/24.33.44

Tarifs /honoraires

Médecin généraliste : propre à chaque prestataire dans le cadre de la pratique privée.

Garde médicale : application du tiers payant.

Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Médecine générale	Illimité	Service de garde	Tout public
Mobile et/ou à domicile				

6. Equipe mobile (EM)

6.1. Equipe mobile de soins assertifs EMoSA (EM1)

Coordonnées

N° de téléphone : 010/86.76.46
E-mail : equipesmobilesbw@gmail.com

Personne de contact

Nom : GEETS Coralie
Fonction : Référente accueil et liaison
E-mail : equipesmobilesbw@gmail.com

Missions

- Rendre le patient et sa famille acteurs de la prise en charge, inclusion dans la société
- De s'assurer :
que les relais et ressources du réseau existant ou créé sont identifiés par le jeune et sa famille,
que le contexte global autour du jeune ait retrouvé un certain équilibre,
que le dispositif d'aide mis en place soit fonctionnel.

Zone d'action

Province du Brabant wallon

Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h à 17h

Tarifs /honoraires

Gratuit

Types d'intervenant

- Assistant social
- Educateur
- Pédopsychiatre
- Psychologue
- Psychomotricien
- Référent accueil et liaison

Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Mobile et/ou à domicile	Psycho-sociale	Illimitée	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	0 et 23 ans présentant des problématiques graves, complexes et multifactorielles
	Psychologique			
	Sociale			
	Psychiatrique			

6.2. Equipe mobile de soins de crise « Wei-ji » (EM2)

Coordonnées

N° de téléphone : 010/86.76.46
E-mail : equipesmobilesbw@gmail.com

Personne de contact

Nom : GEETS Coralie
Fonction : Référente accueil et liaison
E-mail : equipesmobilesbw@gmail.com

Missions

- L'équipe mobile intervient lorsque les professionnels (sociaux-légaux-scolaires-médico-psychologiques ambulatoires) n'ont pas pu rééquilibrer la situation et que l'individu et/ou son contexte de vie manifestent une souffrance psychique qui empêche le fonctionnement relationnel et social et ne peuvent/ne veulent se rendre dans des lieux adéquats pour les aider (demande vulnérable).
- L'équipe intervient dans la crise (décompensation aiguë qui devient urgence si pas d'intervention rapide).
- La prise en charge se fait en tenant compte de ce qui a déjà été mis en place par les autres intervenants et/ou l'entourage, en travaillant en alliance avec les réseaux d'appartenance du patient pour donner un sens à ce qui arrive, en l'accompagnant vers un nouvel équilibre existentiel et faisant relais vers un éventuel projet de soin à plus long terme.

Zone d'action

Province du Brabant wallon

Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h à 18h

Tarifs /honoraires

Gratuit

Types d'intervenant

- Assistant social
- Educateur
- Infirmier
- Pédopsychiatre
- Psychologue
- Référent accueil et liaison

Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Mobile et/ou à domicile	Psycho-sociale	Maximum 6 semaines	48h ouvrables	0 à 23 ans
	Psychologique			
	Sociale			
	Psychiatrique			

6.3. Equipe mobile de la Fédération Wallonie-Bruxelles (EM3)

Coordonnées

Adresse : Rue A. Lavallée,1 – 1080 BRUXELLES
N° de téléphone : 02/690.83.13
N° de fax : 02/600.09.75
E-mail : equipemobile@cfwb.be
Site Internet : <http://www.enseignement.be/index.php?page=23747>

Directeur / Responsable

Nom : VANDERMEST Jacques
Fonction : Directeur
N° de téléphone : 02/690.83.87
E-mail : jacques.vandermest@cfwb.be

Personne de contact

Nom : SEDRAN Bruno
Fonction : Coordinateur pédagogique
N° de téléphone : 02/690.83.81
N° de GSM : 0473/94.84.11 (en cas d'urgence)
E-mail : bruno.sedran@cfwb.be – pour une demande au Service : equipemobile@cfwb.be

Missions

Le Service des Équipes a pour mission d'intervenir :

- en cas d'absentéisme scolaire (situation d'un élève qui fréquente irrégulièrement l'établissement scolaire et s'en absente de façon injustifiée), uniquement dans l'enseignement fondamental ;
- en cas de décrochage scolaire (élève soumis à l'obligation scolaire qui est inscrit dans un établissement mais ne l'a pas de fait fréquenté sans motif valable ou élève qui n'est inscrit dans aucun établissement scolaire et qui n'est pas instruit à domicile) ;
- en cas de situation de crise dans l'école, c'est-à-dire, une situation affectant l'établissement scolaire à la suite d'un fait précis ;
- afin de permettre la reprise du dialogue au sein de l'établissement scolaire qui a connu une situation de crise ;
- de manière anticipative, au cas où l'équipe éducative souhaite se préparer à réagir en situation de crise.

Le Service intervient dans l'enseignement fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé, à la **demande du chef d'établissement** ou du Gouvernement dans les établissements organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles et **du pouvoir organisateur** dans les établissements subventionnés. La **demande d'intervention** doit se faire **par fax, par courriel ou par courrier** à la Direction générale de l'Enseignement obligatoire.

Zone d'action

Territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Jours et heures d'ouverture

Horaire de bureau

Tarifs /honoraires

Gratuit

Type d'intervenant

Intervenants psychosociaux

Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Mobile et/ou à domicile	Psycho-sociale	Illimité	intervention dans les 72h	Tout public

7. Soins psychiatriques à domicile (SPAD)

7.1. Equipe mobile pédopsychiatrique « Le Domaine » (SPAD1)

Coordonnées

Adresse : Chemin Jean Lanneau, 39 - 1420 BRAINE-L'ALLEUD
N° de téléphone : 02/386.09.00
N° de fax : 02/384.31.68
N° de GSM : 0474/69.24.77 et 0474/69.24.76
E-mail : reseau.enfantsados.bw@gmail.com
Site internet : www.domaine-ulb.be

Directeur / Responsable

Nom : BAQUET Nicolas
Fonction : Directeur Général
N° de téléphone : 02/386.09.69
E-mail : nicolas.baquet@domaine-ulb.be

Personne de contact

Nom : GUERRIAT Charlotte
Fonction : Assistante de direction
N° de téléphone : 02/386.09.21
E-mail : charlotte.guerriat@domaine-ulb.be

Missions

Ce service permet une prise en charge psychothérapeutique ou psychiatrique de jeunes de **0 à 18 ans** sur leur lieu de vie. Il s'adresse aux situations pour lesquelles une prise en charge par le réseau de soins habituel ne convient pas. Il travaille avec tout le réseau.

Zone d'action

Ouest du Brabant wallon (Rebecq, Tubize, Braîne-le-Château, Braine l'Alleud, Waterloo, La Hulpe, Rixensart, Lasne, Ittre, Nivelles, Genappe, Villers-la-Ville)

Jours et heures d'ouverture

24h/24 et 7j/7

Tarifs /honoraires

Gratuit

Types d'intervenant

- Assistant social
- Educateur
- Infirmier
- Pédopsychiatre
- Psychiatre
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Mobile et/ou à domicile	Psycho-sociale	Limité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	De 0 à 18 ans
	Psychologique			
	Sociale			

7.2. Service de soins psychiatriques à domicile « Entre Mots » (SPAD2)

Coordonnées

Adresse : Rue des Fusillés, 18 - 1340 OTTIGNIES
N° de téléphone : 010/40.50.10
N° de fax : 010/41.88.78
E-mail : entremots@psysaintpierre.be

Personne de contact

Nom : Benoît GILLAIN
Fonction : Psychiatre

Missions

- Assurer une continuité dans la prise en charge pluridisciplinaire, une prévention, un soutien dans l'environnement naturel de la personne. Ce service s'adresse aux patients sortant d'hospitalisation en psychiatrie et, en particulier, certains patients psychotiques ou patients somatiques dont la pathologie a des répercussions sur leur santé mentale ainsi qu'aux familles dans lesquelles une personne en souffrance refuse toute aide et tout soin et pour lesquelles une écoute et de nouveaux modes d'intervention sont à mettre en place.
- Intégrer les dimensions clinique et communautaire dans les suivis en santé mentale.
- Penser de nouveaux modes de collaboration entre intervenants et services situant le patient au centre de l'offre de soins. L'optique est pluridisciplinaire.

Zone d'action

Est et centre du Brabant wallon

Jours et heures d'ouverture

Du lundi au jeudi, de 8h30 à 18h

Tarifs /honoraires

Gratuit

Types d'intervenant

- Assistant social
- Infirmier
- Psychiatre
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Mobile et/ou à domicile	Psycho-sociale	Limité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public

8. Centre de planning familial (PF)

8.1. Planning Familial (PF1)

Le site internet de chaque fédération de planning familial reprend les informations de ses centres.

Coordonnées des fédérations des plannings familiaux

Fédération des Centres de Planning et de Consultations asbl

Adresse : Chaussée de Haecht, 579 BP 40 - 1030 SCHAERBEEK (siège social)
N° de téléphone : 02/246.26.44
E-mail : info@fcpc.be
Site Internet : www.fcpc.be

Fédération Laïque de Centres de Planning Familial

Adresse : Rue Lelièvre, 5 - 5000 NAMUR (siège social wallon)
N° de téléphone : 02/502.82.03
N° de fax : 02/503.30.93
E-mail : flcpf@planningfamilial.net
Site Internet : www.planningfamilial.net

Fédération des centres pluralistes de planning familial

Adresse : Avenue Émile de Béco, 109 - 1050 Ixelles (siège social)
N° de téléphone : 02/514.61.03
N° de fax : 02/514.61.03
Site internet : www.fcpcf.be

Fédération des Centres de Planning Familial des Femmes Prévoyantes Socialistes

Adresse : Boulevard du Nord, 19 – 5000 NAMUR (siège social)
N° de téléphone : 02/515.17.68
N° de fax : 02/515.18.81
E-mail : cpf@solidaris.be
Site Internet : www.planningsfps.be

Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant [par un Centre de planning familial](#)

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psycho-sociale	Illimité	Plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Psychologique			
	Sociale			

9. Services de l'aide à la jeunesse (SAJ)

9.1. Service de l'aide à la jeunesse de Nivelles (SAJ1)

Coordonnées

Adresse : Rue Cheval Godet, 8 – 1400 NIVELLES
N° de téléphone : 067/89.59.60
E-mail : saj.nivelles@cfwb.be
Site Internet : www.aidealajeunesse.cfwb.be

Personne de contact

Nom : MESBAHI Allal
Fonction : Conseiller

Missions

- Apporter une aide aux jeunes en difficulté ainsi qu'aux personnes qui éprouvent de graves difficultés dans l'exécution de leurs obligations parentales
- Apporter une aide à tout enfant dont la santé ou la sécurité est en danger ou dont les conditions d'éducation sont compromises par son comportement, celui de sa famille ou de ses familiers
- Intervention à la demande du jeune, de sa famille, familiers, ...
- Intervention sur base d'inquiétudes d'un service, d'une école, d'un médecin, du Parquet... avec comme condition préalable d'avoir averti le jeune et sa famille de sa démarche vers le SAJ

Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h à 17h

Tarifs /honoraires

Gratuit

Types d'intervenant

- Conseiller
- Délégué

Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psycho-sociale	Limité	Dans les 72 heures	De 0 à 18 ans
Mobile et/ou à domicile				

Commentaire

Conditions de prise en charge

- L'aide doit relever de l'aide spécialisée à la jeunesse
- Le jeune doit être domicilié dans l'arrondissement judiciaire du SAJ
- L'accord écrit des parents
- L'accord écrit du jeune de plus de 14 ans

10. Service de protection judiciaire (SPJ)

10.1. Service de protection judiciaire de Nivelles (SPJ1)

Coordonnées

Adresse : Rue Emile Vandervelde, 3- 1400 NIVELLES
N° de téléphone : 067/64.46.42
E-mail : spj.nivelles@cfwb.be
Site Internet : www.aidealajeunesse.cfwb.be

Directeur / Responsable

Nom : RION Marc-Antoine
Fonction : Directeur

Missions

- Apporter une aide aux jeunes et aux enfants considérés en danger (c'est-à-dire dont la santé ou la sécurité est menacée), lorsqu'une aide pour faire cesser la situation de danger n'a pu faire l'objet d'un accord au Service de l'aide à la jeunesse (SAJ) et que le tribunal de la jeunesse a dû intervenir pour imposer cette aide.
- Assurer un accompagnement des jeunes qui ont commis un fait qualifié infraction et pour lesquels le tribunal de la jeunesse intervient.

Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h à 17h

Tarifs /honoraires

Gratuit

Types d'intervenant

- Assistant social
- Conseiller
- Délégué
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psycho-sociale	Limité par le juge	Dans les 72 heures	De 0 à 18 ans
	Psychologique			
	Sociale			
Mobile et/ou à domicile	Psycho-sociale			
	Psychologique			
	Sociale			

Commentaire

Le Tribunal de la Jeunesse doit imposer par jugement une mesure d'aide contrainte

11. Association d'usagers (AU)

11.1. Psytoyens (AU1)

Coordonnées

Adresse : Place Emile Dupont, 1 – 4000 LIEGE (siège social)

E-mail : info@psytoyens.be

Site Internet : www.psytoyens.be

Directeur / Responsable

Nom : LEMESTRE Marie-Céline

Fonction : Coordinatrice

N° de GSM : 0498/11.46.24

Missions

- Informer les usagers sur les aides disponibles et leurs droits par une écoute téléphonique, un journal, un site internet, des conférences, des débats thématiques.
- Soutenir le développement des associations et des comités d'usagers.
- Représenter les usagers de la santé mentale.

Tarifs /honoraires

Gratuit

Type d'intervenant

Coordinateur

Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Téléphonique (écoute active)		Illimité	Dans les 72 heures	Tout public

12. Associations des familles (AF)

12.1. Similes (AF1)

Coordonnées

Adresse : Rue Lairesse, 15 - 4020 LIEGE (siège social)
N° de téléphone : 04/344.45.45
E-mail : wallonie@similes.org
Site Internet : www.similes.org

Directeur / Responsable

Nom : COLLARD Fabienne
Fonction : Coordinatrice

Missions

Soutien et information :

- Des groupes de parole sont organisés.
- Un service de documentation (à Similes Bruxelles) est à disposition.
- Une permanence téléphonique est ouverte de 9h à 16h30 du lundi au vendredi et la possibilité d'un entretien individuel d'information au bureau sur rendez-vous.
- Le projet « Parle-moi de toi... » propose 4 ateliers (d'écriture, de peinture, de jeu théâtral et de musique), pour des enfants de 5 à 12 ans ayant un proche atteint d'un trouble psychique. En parallèle, un groupe de parole est proposé aux accompagnants des enfants inscrits à ces ateliers.
- Le projet « Défense sociale » concerne les familles ayant un proche interné en annexe psychiatrique suite à la réalisation d'un délit et dont une maladie mentale est avérée, reconnue au moment des faits. A partir d'une demande des travailleurs sociaux de l'annexe psychiatrique de la prison de Namur, un groupe de parole est organisé par l'ASBL Similes Wallonie au sein même de la prison. Ces groupes de parole sont différents des autres à Similes car le proche est présent. Les familles accompagnées de leurs proches peuvent ainsi poser librement des questions relatives à la maladie, le vécu, la prise du traitement, la réinsertion ... et être confrontées aux expériences d'autres familles.

Formations à l'intention des familles :

- Le module de psycho-éducation Profamille est destiné aux personnes confrontées à la schizophrénie d'un proche. Le réseau est ouvert aux professionnels de la santé mentale et aux membres militants des associations de familles.
- Il existe également des modules pour les familles confrontées à la maladie mentale d'un proche mais ne rentrant pas dans les conditions d'admission du module de psycho-éducation Profamille (c'est-à-dire toute maladie autre que la schizophrénie). Le contenu de ces modules comprend une information de la maladie concernée et des techniques pour mieux faire face aux comportements engendrés par ces maladies.

Formations à l'intention des professionnels :

- Professionnels amenés à travailler avec des personnes atteintes d'un trouble de santé mentale (ex : aides familiales, assistants sociales, policiers,...). Informations sur les différents troubles psychiques rencontrés et diverses techniques (notamment d'écoute et de communication) pour faciliter les échanges avec les personnes atteintes de troubles de santé mentale.
- Professionnels du secteur de la santé mentale et partenariat avec les familles. Présentation de la nécessité de considérer la famille comme partenaire de soins en vue d'une prise en charge plus efficace et présentation d'outils pour réaliser cette collaboration sur le terrain.

Participation :

- Cet axe se situe à un niveau plus collectif de représentation des familles en partenariat avec des professionnels de terrain, des représentants d'institutions et des représentants politiques.
- Au fil des ans, des méthodes participatives ont été mises en place, notamment par l'animation des sections locales, la participation à la gestion de l'ASBL, la représentation à divers niveaux de pouvoir, dans le cadre des Projets Thérapeutiques et des Concertations Transversales au niveau Fédéral, dans des projets ponctuels financés par la FRB et au sein des projets 107 développés dans le cadre de la réforme en santé mentale de 2010.
- Si la réforme en santé mentale a été présentée officiellement en mai 2010, celle-ci nécessitera de nombreuses années pour voir aboutir tout ce qu'elle préconise appliqué sur le terrain. Similes Wallonie participe à la construction et l'évolution de cette réforme à travers des missions spécifiques afin que les familles soient reconnues comme partenaire de soins.

Action auprès des pouvoirs politiques :

Un groupe de travail appelé Axe 4 se réunit toutes les 6 semaines pour discuter et échanger sur diverses thématiques et mesures qui concernent le quotidien des proches malades. Son but est de relayer auprès des différents pouvoirs politiques compétents les préoccupations des proches concernant les droits et le bien être des personnes atteintes de troubles psychiques

Jours et heures d'ouverture

Permanence téléphonique tous les jours de 9h00 à 12h00 et de 12h30 à 16h00

Tarifs /honoraires

Gratuit

Types d'intervenant

- Assistant social
- Coordinateur
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psycho-sociale	Illimité	Dans les 72 heures	Tout public
Téléphonique (écoute active)				

13. Ligne d'écoute (LE)

13.1. Ligne d'écoute Ecoute enfants – 103 (LE1)

Coordonnées

Adresse : Rue Albert 1er 9 - 5380 FERNELMONT
N° de téléphone : 103
Site Internet : www.103ecoute.be

Personne de contact

Nom : COURTOY Sylvie
Fonction : Coordinatrice
E-mail : contact@imaje-interco.be

Missions (selon <http://www.103ecoute.be/>)

« Ecoute-Enfants est un service qui, via le numéro 103, répond aux enfants et adolescents qui éprouvent des difficultés et se posent des questions. Les missions du « 103 » sont généralistes, tous les thèmes peuvent être abordés par les jeunes. Les jeunes qui appellent le 103 parlent de ce qui les concerne, ce qui les interpelle ou les fait souffrir : relations avec les parents, amitiés, amour, santé, sexualité, racisme, violences, drogues, ou maltraitance, etc.
Être écouté et soutenu anonymement, avec bienveillance et immédiatement motive la plupart des appels. Que ce soit dans une situation de doute, de questionnement, de crise, un moment d'angoisse, un sentiment de solitude, on peut parler avec un adulte. Notre but est de faire cheminer la réflexion des jeunes et les responsabiliser face à leur démarche et aux choix qui s'offrent à eux, tout en leur transmettant les informations pertinentes qui éclaireront ces choix.
Les adultes qui vivent auprès de jeunes en difficultés peuvent également s'adresser au 103, tout comme les adultes en difficultés dans leur rôle éducatif. »

Jours et heures d'ouverture

De 10h à minuit, 7jours/7

Tarifs /honoraires

Gratuit

Types d'intervenant

- Assistant en psychologie
- Assistant social
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Age requis
Téléphonique (écoute active)		Limité à la durée de l'appel	Dans les 72h*	De 0 à 18 ans + l'entourage du jeune

* Dans les meilleurs délais, en fonction de l'occupation de la ligne

14. Centre Psycho-Médico-Social (PMS)

14.1. Centre Psycho-Médico-Social (PMS1)

Coordonnées

Retrouvez toutes les coordonnées des Centres Psycho-Médico-Sociaux de la province du Brabant wallon sur le site internet de la Fédération Wallonie-Bruxelles via ce lien : http://www.enseignement.be/index.php?page=26028&act=search&check=&unite=499&geo_type=1&geo_prov=2&geo_cp=&geo_loca=&reseau=111%2C126%2C123%2C122%2C121%2C131%2C132&link_mots=&link_cp=

Missions (selon le site internet de la Fédération Wallonie-Bruxelles : <http://www.enseignement.be/index.php?page=24634&navi=2010>)

« Le Centre analyse chaque demande reçue avec la personne qui l'a exprimée. Si cette demande correspond à ses missions, le Centre met en place les actions nécessaires pour y répondre. Si elle ne correspond pas à ses missions, il oriente la personne demanderesse vers le service le plus adéquat pour répondre à la question posée.

Les missions du Centre PMS sont définies par le décret du 14 juillet 2006 relatif aux missions, programmes et rapports d'activités des Centres PMS:

- Le Centre P.M.S. développe des actions pour offrir à l'élève les meilleures chances de se développer harmonieusement, de préparer son futur rôle de citoyen autonome et responsable et de prendre une place active dans la vie sociale et économique.
- Il favorise la mise en place des moyens qui permettent d'amener les élèves à progresser toujours plus, et ce, dans la perspective d'assurer à tous des chances égales d'accès à l'émancipation sociale, citoyenne et personnelle.
- Il soutient l'élève dans la construction de son projet personnel, scolaire et professionnel.

Ces missions s'exercent au profit des élèves de l'enseignement ordinaire et spécialisé de niveau maternel, primaire et secondaire, de plein exercice et à horaire réduit (enseignement en alternance) ».

Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Age requis
Ambulatoire	Psycho-sociale	Limité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Jeune scolarisé

15. Service de Promotion de la Santé à l'École (PSE)

15.1. Service de Promotion de la santé à l'École (PSE 1)

Coordonnées

Retrouvez toutes les coordonnées des Services de Promotion de la Santé à l'École de la province du Brabant wallon sur le site internet de l'ONE via le lien suivant : http://www.one.be/fileadmin/user_upload/professionnels/Suivi_medico_social/SPSE_-_Province_du_Brabant_wallon.pdf

Missions (selon le site internet de l'ONE <http://www.one.be/professionnels/suivi-medico-social/a-l-ecole/>)

« Les missions de promotion de la santé à l'école sont prises en charge :

- en ce qui concerne l'enseignement subventionné (officiel communal ou provincial, et libre) par un service de Promotion de la Santé à l'École (service PSE). Ce service exerce ses missions en étroite collaboration avec les centres Psycho-Médico-Sociaux (centres PMS) compétents afin de rendre optimal l'échange réciproque d'informations en matière d'actions de prévention, d'éducation à la santé et de suivi médical des élèves. La Fédération Wallonie-Bruxelles, via la Direction générale de la Santé, agréée et subventionne les services PSE.
- en ce qui concerne l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, par les centres PMS eux-mêmes, en plus des missions qui leur sont habituellement dévolues.

Dans le cadre de la promotion de la santé à l'école, chaque école est liée à un service PSE ou un centre PMS. Un service ou un centre peut d'ailleurs desservir plusieurs écoles.

Le service ou le centre travaille en collaboration avec les acteurs du monde scolaire tels que les directions d'établissement, les enseignants mais aussi les parents. Il collabore également, pour accomplir ses missions, avec les centres locaux de promotion de la santé (CLPS) et les divers professionnels intervenant dans le domaine de l'information et de l'éducation pour la santé ainsi qu'avec notamment, le cas échéant, les services de l'Aide à la jeunesse, les services de prévention et de protection du travail et nos services, dont les consultations pour enfants. »

Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Age requis
Ambulatoire	Psycho-sociale	Limité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Jeune scolarisé

16. Service d'Actions en Milieu Ouvert (AMO)

16.1. Service d'Actions en Milieu Ouvert (AMO1)

Coordonnées

Retrouvez toutes les coordonnées des Services d'Actions en Milieu Ouvert de la province du Brabant wallon sur le site internet de la Fédération Wallonie-Bruxelles via le lien suivant : http://www.aidealajeunesse.cfwb.be/index.php?id=servicesagrs&no_cache=1&tx_ajscontactsync_pi1%5Bcat%5D=AMO&tx_ajscontactsync_pi1%5Betat%5D=Agr

Missions (selon le site internet de la Fédération Wallonie-Bruxelles http://www.aidealajeunesse.cfwb.be/index.php?id=servicesagrs&no_cache=1)

Les Services d'actions en milieu ouvert (AMO) proposent une aide préventive au bénéfice des jeunes dans leur milieu de vie et dans leurs rapports avec l'environnement social. Les AMO ne sont pas mandatées et interviennent uniquement à la demande du jeune, de sa famille ou de ses familles.

Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Age requis
Ambulatoire	Psycho-sociale	Limité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	De 0 à 18 ans
A domicile	Psycho-sociale	Limité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	De 0 à 18 ans

17. Service jeunesse (SJ)

17.1. ASBL L'Entre-Temps (SJ1)

Coordonnées

Adresse : Rue de la station, 42 - 1332 GENVAL
N° de téléphone : 02/385.15.68
N° de fax : 02/384.92.73
E-mail : braine@lentretemps.be
Site Internet : www.lentretemps.be

Directeur / Responsable

Nom : KADJO Marie-Rose
Fonction : Directrice
N° de téléphone : 02/346.77.30
N° de GSM : 0473/28.15.90
E-mail : contact@lentretemps.be

Personne de contact

Nom : DE HERTOUGH Jessy
Fonction : Psychologue
N° de téléphone : 02/385.15.68
E-mail : braine@lentretemps.be

Missions

L'Entre-Temps est une structure d'appui aux jeunes, à leurs familles, aux services et aux institutions concernées par une mission éducative, sociale ou thérapeutique, ainsi qu'à toute personne-ressource légitimement concernée par la situation de ces jeunes en grande difficulté.

La prise en charge se veut transversale aux trois secteurs de l'Aide à la Jeunesse, du Handicap et de la Santé mentale. L'Entre-Temps entend apporter au jeune et à ses proches un accompagnement qui se décline sur les plans social, psychologique et éducatif, dans le milieu familial ou en dehors de celui-ci, selon les circonstances. Cet accompagnement vise à prévenir ou à remédier à des situations d'errance, de désinsertion et de ruptures à répétition.

A toutes les étapes de la prise en charge existe un souci constant et affirmé de travailler dans une optique de transversalité avec les intervenants des différents réseaux. Cette approche soutient une action individualisée, où les ressources de chacun sont optimisées au bénéfice du jeune et de sa famille.

L'équipe de L'Entre-Temps participe à l'élaboration et la mise en place d'un projet de vie pour le jeune. Ce projet se crée au cas par cas, il peut être constitué de divers axes de travail : scolarité, lieu de vie, activités de loisirs, collaboration entre institutions pour organiser l'alternance entre plusieurs lieux d'hébergement, ... Afin que le projet aboutisse, L'Entre-Temps organise la mise en place d'un dispositif d'aide autour du jeune et de sa famille répondant à ses besoins divers que nous avons tentés de pointer avec le dispositif. La création de ce réseau nécessite l'organisation de tables rondes réunissant le jeune, sa famille et les professionnels. L'hypothèse de travail de L'Entre-Temps est que la collaboration à plusieurs autour de ces jeunes aux situations complexes est indispensable pour réenclencher un projet de vie.

Zone d'action

Wallonie

Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h à 17h

Tarifs /honoraires

Gratuit

Types d'intervenant

- Assistant social
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Age requis
Ambulatoire	Psycho-sociale	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	De 10 à 20 ans
	Psychologique			
Mobile et/ou à domicile	Psycho-sociale			
	Psychologique			

Lexique

Afin de clarifier les termes repris dans ce document, voici ce qui est entendu par les différents items utilisés.

Offre de prise en charge

Etat des lieux récapitulant les modalités de prise en charge des structures susceptibles de prendre en charge un jeune suicidaire ou suicidant qui ont pris part aux réunions de concertation.

Structures susceptibles de prendre en charge un jeune suicidaire ou suicidant : structures tant généralistes que spécifiques à la thématique du suicide. Cette liste est non exhaustive.

Personne suicidaire

Toute personne qui a des idées suicidaires.

Personne suicidante

Toute personne posant ou ayant posé un acte suicidaire.

Prise en charge

Réponse formulée à une demande et débouchant sur un suivi du jeune, une orientation ou un transfert vers un autre service/professionnel.

Personne de contact

Personne désignée par le service comme celle à contacter en ce qui concerne l'orientation d'un jeune suicidaire ou suicidant.

Modalité de prise en charge

Eléments déterminés en réunion de concertation qui conditionnent l'orientation vers une structure ou une autre.

Mode de prise en charge

Les modes de prise en charge sont définis en fonction du lieu où est reçu le jeune :

- Ambulatoire : sur le lieu où le professionnel exerce son activité ;
- Mobile et/ou à domicile : à l'endroit où se situe la personne ;
- Résidentiel : dans une institution hospitalière.

Public

Précision concernant l'âge des personnes que le service peut prendre en charge.

- Tout public : toute personne quel que soit son âge ;
- Prise en charge spécifique : service disposant d'un agrément pour offrir une prise en charge à un groupe d'âge déterminé.

Type de prise en charge

- Psychologique, sociale, médecine générale, psychiatrique : prise en charge relative à la profession du prestataire qui l'exécute ;
- Psycho-sociale : effectuée par un professionnel qui accueille la personne, l'écoute et l'oriente vers un service ou un autre prestataire adapté ;
- Psychiatrie de liaison : prise en charge par un psychiatre de garde dont le rôle est de réaliser une évaluation psychiatrique de la personne ainsi qu'une proposition de traitement. Ce professionnel assure un suivi dans la continuité des soins hospitaliers ou ambulatoires ;
- Hospitalisation psychiatrique : institution disposant d'un service K1 : Service K1, destiné aux enfants et adolescents nécessitant soit une intervention d'urgence en cas de crise, soit une observation ou un traitement actif.
- Hôpital de jour : accueil, au sein d'un hôpital psychiatrique, le temps de la journée, pour une période de quelques semaines ou quelques mois.